



Monsieur le Député
François Loncle
17, rue des Remparts
27400 Louviers

Accord National
Interprofessionnel ? Non
merci !

ARNAUD LEVITRE
107, rue de l'Andelle
27460 ALIZAY
06 77 52 94 48

Le 3 avril 2013
Front de Gauche, 4^{ème} circonscription - EURE

ADRESSE ELECTRONIQUE
lemotpourdirepcf@yahoo.fr

WEB
www.lemotpourdire.com

Monsieur le Député,

Vous n'êtes pas sans savoir que le 9 avril prochain se prépare partout en France une nouvelle journée d'action contre l'Accord National Interprofessionnel et notamment dans la 4^{ème} circonscription de l'Eure.

Selon les militants et les élus du Front de Gauche, la situation de l'emploi exige une redéfinition complète des moyens politiques et financiers pour mettre à mal cette courbe ascensionnelle du chômage. Et ce courage politique passe irrémédiablement par l'écoute sur le terrain des salariés ; **ceux-là qui refusent majoritairement l'accord régi entre le Medef et quelques syndicats minoritaires.**

Avec mes camarades, nous nous indignons face à ce projet qui, en définitive, est un accord uniquement « gagnant-gagnant » pour le Medef sous la pression patronale. **Il serait fou de le graver dans le marbre de la Loi.**

Ce texte prétend créer des droits nouveaux pour les travailleurs. Très bien sur la forme ; mais, dans les faits, le panier de soin est réduit comme peau de chagrin à son strict minimum empêchant ainsi l'application de ce qui est annoncé. **Au final, ce sont les assurances privées qui se frotteront les mains.**

Même punition en ce qui concerne le volet du droit rechargeable à l'assurance chômage : il prévoit la conservation du reliquat de ses droits lorsqu'un salarié retrouve un emploi après une période de chômage. **Mais comment ce droit sera-t-il effectif, garanti financièrement, puisqu'il n'est**

assis sur aucune recette nouvelle du régime d'assurance chômage et que le Medef a déclaré qu'il ne mettrait pas un euro dans ce dispositif ?

On parle aussi de taxer les emplois courts (CDD) mais, au fond, seuls les contrats à durée déterminée de trois mois et moins, signés dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité seront concernés. Autant ne rien dire ! L'intérim par exemple n'entre pas dans ce dispositif. Les employeurs vont donc bénéficier de nouvelles exonérations patronales.

Pire encore, **la signature de cet accord** dit de maintien de l'emploi dans une entreprise **signerait l'arrêt de mort des avancées sociales dans le monde du travail**. Par exemple, si un salarié refusait de voir son salaire baisser ou bien de travailler 40 heures payées 35, il serait licencié pour raison personnelle ; il en est de même pour les changements d'horaires ou la délocalisation du travail.

Inscrire cette facilité de licencier dans la loi n'est pas digne d'un gouvernement de gauche.

En conséquence, je vous demande, Monsieur le Député, quelle est votre position ? Allez-vous, comme nous le souhaitons, condamner cet accord ? Compte tenu de l'urgence, nous sommes nombreux à attendre votre réponse avec une certaine impatience.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Cordialement,



Arnaud Levitre,
Membre du Conseil Départemental du PCF de l'Eure,
Coordinateur du Front de Gauche
4^{ème} circonscription de l'Eure.